

MOE: D&A / ARTELIA / URBANECO / GUAM / GIBOULÉES
MOA: LOIRE OcéAN MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT
NANTES / SAINT-HERBLAIN / NANTES MÉTROPOLE



ZAC DU GRAND BELLEVUE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE - AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le projet de ZAC du Grand Bellevue a fait l'objet d'une étude d'impact, en amont de la création de la ZAC. Dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale, cette étude d'impact a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale le 11 septembre 2017, auquel a fait suite un mémoire en réponse de la part de Nantes Métropole en février 2018. L'ensemble de ces documents a été mis à disposition du public dans le cadre d'une participation du public par voie électronique, du 27 février au 29 mars 2018. Une synthèse des observations a été élaborée et intégrée au dossier de création de la ZAC du Grand Bellevue, approuvé par le conseil métropolitain du 13 avril 2018.

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Grand Bellevue, et conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, l'étude d'impact initiale a fait l'objet d'une mise à jour, et a été soumise à l'Autorité Environnementale – MRAe Pays de la Loire - accompagnée du projet de dossier de réalisation de ZAC le 27 mai 2021. Dans le délai réglementaire échu le 27 juillet 2021, la MRAe Pays de la Loire informe de l'absence d'observations quant au contenu de l'étude d'impact.